

COMPTE – RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE MONTREUIL – SUR – THERAIN

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de MONTREUIL sur THERAIN s'est réuni

Le 8 avril 2019 à 19 h 30

Sous la présidence de M. Alain ARNOLD Maire,

Etaient présents : M. (Mmes) les conseillers municipaux :

ARNOLD Alain – **BULTEUX** Dany – **MARTIN** Cédric – **BUMBACA** Sébastien - **DELANNOY** Marjorie –
POLONIA Laurence – **CAPRARESE** Elisabeth - **MONTAY** Gérard

Absents : **ROULOT** Amélie et **SECHER** André

Pouvoirs : **DROZ** Nicole a donné procuration à **BULTEUX** Dany

Secrétaire de séance : **BUMBACA** Sébastien

I) **Approbation du compte rendu :**

Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 21 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

II) **ORDRE DU JOUR :**

Projet de travaux Rue du Clos Gaillot

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que suite aux bouées de boues survenues suite aux intempéries, il serait nécessaire de faire des travaux de voirie Rue du Clos Gaillot.

Après présentation des différentes propositions de prix,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- Décide d'**accepter** le devis de la société COLAS pour un montant de 15 744, 83€ TTC.

Projet Gravillonnage Rue St Antoine et Rue de la Saulx

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il serait nécessaire de faire des travaux de gravillonnage Rue Saint Antoine et Rue de la Saulx.

Après présentation des différentes propositions de prix,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- Décide d'**accepter** les devis de la société COLAS pour des montants de 26 639, 69€ pour la Rue Saint Antoine et 18 896,63€ pour le Rue de la Saulx.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents comptables, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve et vote le Compte Administratif communal 2018 qui laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice de **210 718.87€.**

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des comptes ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DE RESULTATS 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence d'Alain ARNOLD, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Dany BULTEUX, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		219 683.65€	16 598.28€		16 598.25€	219 683.65€
Opérations de l'exercice	117 012.64€	162 567.86€	53 590.29€	37 111.14€	170 602.93€	199 679.00€
Totaux	117 012.64€	382 251.51€	70 188.54€	37 111.14€	187 201.18€	419 362.65€
Résultat de clôture		265 238.87€	33 077.40€			232 161.47€

Excédent de financement 001 ID BP 2019			33 077.40€			
Restes à réaliser			79833.02€	58 390.50€		
Besoin de financement Restes à réaliser			21 442.52€			
Besoin total de financement			54 519.92€			
1068 ID BP 2019			54 520.00€			
002 Excédent FR BP 2019		210 718.87€				

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement

du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DES TROIS TAXES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter les taux et **vote à l'unanimité**, le taux des 3 taxes.

	<u>COMMUNE 2018</u>	<u>COMMUNE 2019</u>	<u>Moyennes du DEPARTEMENT 2019</u>
Taxe d'habitation :	10.20 %	10.20%	24.12%
Foncier bâti :	20.80 %	20.80%	27.30%
Foncier non bâti :	49.60 %	49.60%	54.96%

Pour un produit attendu de : **66 082€**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve et vote à l'unanimité**, le **BUDGET PRIMITIF 2019**

Qui s'équilibre à :

320 580.87€ pour la section de **FONCTIONNEMENT**

222 116.58 € pour la section d'**INVESTISSEMENT**

Modification du bail de l'étang communal

Lors du Conseil Municipal du 21 janvier 2019, il a été pris une délibération n°06/2019 au profit de l'Association des Pêcheurs aux Blancs pour la location de l'étang communal.

Mais l'ancien locataire a vidé le poisson de cet étang avant la fin de son bail commercial.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, qu'un accord a été trouvé entre le nouveau locataire et la commune afin de permettre au nouveau locataire d'investir dans l'insertion de poissons dans l'étang loué.

Le locataire ne payera pas de loyer pour l'année 2019, et les deux prochaines années, il payera trois trimestres sur quatre soit un total annuel de 3300€ et en 2022, il payera la totalité de l'année soit 4400€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte ce nouveau bail avec l'Association des Pêcheurs aux blancs

Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce bail.

Prestation des Cavaliers de la Brèche – Noël 2019

Le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité le devis des « Cavaliers de la Brèche » pour l'animation de Noël qui aura lieu le Samedi 14 décembre 2019, pour un montant 320 € TTC.

Demande de subvention des Restos du Cœur

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la demande de subvention formulée par les Restos du Cœur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DONNE un avis favorable** à la demande de subvention pour un montant de 100 euros.

C.C.A.S. Approbation du Compte Administratif 2018.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents comptables,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, **à l'unanimité**,

Approuve et vote le Compte Administratif du CCAS 2018 qui laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice de **1 521.35 €**.

C.C.A.S. Approbation du Compte de Gestion 2018

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, **à l'unanimité**,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des comptes ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

C.C.A.S. AFFECTATION DE RESULTATS 2018

Le Conseil municipal. réuni sous la présidence d'Alain ARNOLD, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. André SECHER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<i>LIBELLE</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Résultats reportés</i>		1 521.35€				1 521.35€
<i>Opérations de l'exercice</i>						
<i>Totaux</i>						
<i>Résultat de clôture</i>		<i>1 521.35€</i>				<i>1 521.35€</i>
<i>002 Excédent FR BP 2016</i>		<i>1 521.35€</i>				<i>1 521.35€</i>

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

C.C.A.S. Vote du Budget Primitif 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, **à l'unanimité**, approuve et vote le **BUDGET PRIMITIF 2019**, avec un excédent de recettes de 1 521.35€ pour la section de FONCTIONNEMENT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

INFORMATION

La population est invitée à participer à la cérémonie organisée par la Municipalité à l'occasion du 8 Mai.
Rendez-vous dans la cour de la Mairie à 9 h 50
Le **Mercredi 8 Mai 2019**
pour le dépôt d'une Gerbe aux monuments aux morts.
Cérémonie suivie d'un vin d'honneur à la Mairie

INFOS PRATIQUES

Les horaires des travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses, scies, tronçonneuses etc.... sont les suivants :

les jours ouvrables de **08h30 à 19h30**

les samedi de **09h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h00**

et tolérés (par arrêté municipal) **les dimanches et jours fériés de 9h30 à 12h00** (Interdit l'après-midi des dimanches et jours fériés).

Changements de fréquences TNT

L'Agence Nationale des Fréquences vous informe que le 14 mai 2019 une modification de fréquences de la TNT.

Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.

Une recherche des nouvelles fréquences sera à effectuer afin de recevoir les chaînes TNT.

Essaims d'abeilles

Vous pouvez contacter PIER LINCK au 06.23.03.44.43.

Une contrepartie de 10€ à 50€ selon l'importance de l'essaim récupéré peut être payée.

LE BEAUVAISIS EN MOTOS ANCIENNES

BEAUVAIS

Parvis de la Cathédrale

Dimanche 19 mai 2019

10h-12h : Balade

Passage sur la commune entre 10h30 à 12h

12h-16h : exposition

Renseignements et informations 06.70.96.19.62

TRI SELECTIF : En attendant les bacs jaunes plus grands...

Les nouvelles consignes de tri ont commencé depuis le 1^{er} avril et la poubelle jaune est collectée toutes les semaines.

Cependant, les foyers dont le bac jaune est trop petit pourront faire la demande auprès de la mairie d'un bac plus grand.

En attendant, **vous pouvez venir chercher des sacs jaunes transparents** mis à votre disposition en mairie.

Le Maire
Alain **ARNOLD**